

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON  
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Gakera, mukendera, amuk'ababa coll.

Origine : Kakiri o. chef Lubutu Prov.

Chefferie : Bwanaabhyambo e. chef Gisepe

Poste : Comit Ruhengeri Kigali

Profession :

Nº du R. E. : 1513

Nº du R. M. P. : 21081 Rub.

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 23.9.70

Ruhengeri



Entré, le : 23.9.70

10169

Condamné, le : 23.9.70

1/4 de peine :

Sortie, le : 30.9.70

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

A été payé le 30.9.70 quittus

Le Gardien,

28.9.70 - May

monseur.

REQUISITION A FIN D'EMPRI-  
SONNEMENT.

## TRIBUNAL de Police de Ruhengeri

Reg. du M. P. N° .....

Registre du rôle N° .....

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du  
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé GAKERA, muhutu des abat sobé, coll. Kakiru  
S/Chef SEBUTSURI, Prov. du Bwanatshambwe, Chef GITEFANO, Terr. Kigali

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 23 septembre 1940 devenu irrévocable le 193

à SEPT jours de S.P., 10 frs d'amende ou 5 jours de S.P.S. et  
4 frs de frais d'instance ou 2 jours de C.P.C.  
du chef d'<sup>e</sup> non permis de séjour.

Ruhengeri, le 23-9-40 193

L'Officier du Ministère Public,  
WILLEMS

